

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 avril 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	09	10

Vote
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 NPPV : 0

L'an 2025, le 25 avril 2025 à 20h30 le Conseil Municipal de la Commune de Verbiesles s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Mme Hubert Marie-Noëlle, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18 avril 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18 avril 2025.

Présents : Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Brigitte Bongard, Cécile Boutellier, Anne Braud ; MM. Hervé Henry, Stéphane Vernier, Julien Ossola, Eddie Pfister, Vincent Gauthier, Jean-Damien Bourillon.

Absente excusée : Eddie Pfister donne pouvoir à Stéphane Vernier

Absente non excusée : Bernadette Gaulot

A été nommé secrétaire : Stéphane Vernier

23 – Convention voirie Département de la Haute-Marne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 83-8 du 7 janvier 1983 sur la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le décret n° 2006-430 du 13 avril 2006 définissant les communes rurales

Vu le décret n° 2020-751 du 18 juin 2020 relatif à l'assistance technique fournie par les départements à certaines communes et à leurs groupements et modifiant l'article R. 3232-1-2 du code général des collectivités territoriales

Vu la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOT Ré)

Vu la délibération du Conseil départemental du 22 novembre 2024 approuvant la nouvelle convention voirie,

Considérant que le Conseil Départemental propose une assistance technique dans les domaines de la voirie définie dans la convention présentée en annexe à la présente délibération,

Considérant que la commune adhère au service départemental d'assistance technique pour la voirie et l'aménagement du territoire

- valide la nouvelle convention (annexée à la présente délibération)
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Verbiesles, le 25 avril 2025
Le Maire,
Marie-Noëlle HUBERT

